

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 novembre 2009

Présents : Thierry IGONNET, Mathilde CORTAMBERT, Thierry MICHEL, Jean THOREUX, Isabelle BOUVIER-BOILEAU, Jean-Louis BACOT, Michel BARDET, Pierre BERTHOUD, Marie-Christine GRIFFON, Catherine PARISOT, Nicole RUY, Annie VOUILLON, Eugène VOUILLON, Jean-Claude WAEBER, Christophe LESCUT.

Excusé : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : Pierre BERTHOUD

Animateur de séance : Eugène VOUILLON

Le compte rendu de la séance du 22 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS

Lotissement du Bourg :

Les travaux sont en cours d'achèvement, les finitions de trottoirs et le marquage au sol sont différés pour cause d'intempéries. Les plantations sur l'espace vert seront effectuées la semaine prochaine.

Lotissement de la Croix Mission :

Le conseil municipal valide le projet de demande de permis d'aménager et charge le maire de le déposer et de lancer la consultation des entreprises dès que possible, en lien avec l'OPAC71.

Place de l'église :

La plantation des arbres est imminente. Le conseil municipal charge Mathilde CORTAMBERT, Jean Claude WAEBER et Pierre BERTHOUD, de solliciter diverses entreprises des devis de fourniture de plantes vivaces et projets de composition pour les jardinières de la place et les massifs de part et d'autre de l'église.

Quartier du Lion d'Or :

Les travaux de finition suite aux démolitions ont repris. Pour raison de sécurité, l'accès à la zone de chantier est interdit pendant la durée des travaux, par arrêté du maire.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

- **Commission technique :**

Chaufferie bois :

Compte tenu de divergences d'intérêts apparues en cours d'étude, une réunion est programmée avec l'OPAC71 pour déterminer la suite à donner au projet, en, ou hors collaboration avec l'Office Départemental et le Conseil Général de Saône et Loire.

Réseau d'eau potable :

Sur présentation du maire, le conseil municipal, valide le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et les modalités de consultation proposés par M. TILIKETE, concernant les travaux de renouvellement de réseau d'adduction sur le secteur de la Prasle.

Le maire est chargé de lancer la consultation des entreprises dès que possible pour une réalisation des travaux impérative en janvier 2010.

Le conseil municipal délibère et adopte les tarifs 2010 du service de distribution d'eau potable.

CART :

A la demande de la DDASS, la commission étudie diverses pistes de prévention des nuisances (sonores, circulation, propreté...) pouvant être éventuellement liées à l'utilisation des salles.

Dans un premier temps un limiteur de son devrait être installé et les responsables du fonctionnement de la structure effectueront des rappels aux utilisateurs quant au règlement intérieur de l'établissement et aux consignes d'utilisation.

A plus long terme, compte tenu de la complexité du dossier et de l'impact budgétaire à prévoir, une réflexion est engagée pour des travaux visant à améliorer les prestations acoustiques du bâtiment et l'impact sur le voisinage immédiat. Christophe LESCUT et Isabelle BOUVIER BOILEAU sont chargés de ce dossier.

Site touristique du Paluet :

De l'audit « camping qualité 2009 » il ressort la nécessité d'effectuer des travaux de mise aux normes de sécurité et d'amélioration de l'accueil avant la saison 2010. Compte tenu des coûts de travaux prévisionnels et de la diminution constante de subventions d'équipements allouées aux communes, le conseil municipal décide d'effectuer ces travaux en plusieurs tranches, en définissant des priorités, mais sur la base d'un projet global. Thierry MICHEL est chargé d'établir un cahier des charges et de lancer une consultation de maîtres d'œuvre pour la réalisation d'une étude préalable et la définition d'un programme.

Maison des Patrimoines :

Eugène VOUILLON présente une liste de travaux d'entretien à effectuer pendant la basse saison. Sont à prévoir prioritairement, le traitement de pannes électriques, de fuites en toitures et la réfection des peintures des volets.

Amélioration de la sécurité des piétons entre la Prasle et les Berlières:

Compte tenu, jusqu'ici, de l'inertie des services du conseil général, sollicités suite à la demande groupée des usagers du secteur des Berlières pour que soit améliorée la sécurité des piétons se rendant en zone artisanale, à la fonderie ou au bourg, le long de la RD 987. Malgré le fait que cette réflexion relève du seul département compte tenu du classement de la voie, le conseil municipal charge le maire, Pierre BERTHOUD et Jean Louis BACOT de rechercher des alternatives à l'existant.

Cession et échanges d'immeubles :

- Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'échange de terrain à intervenir avec Mme Patricia GAUTHIER, selon document d'arpentage établi par le cabinet BONIN MONIN, géomètres. Confirme que l'échange se fera sans soulte, que la régularisation de l'acte se fera en l'étude de Maîtres CRIVELLI et SAULNIER à Matour. Frais de notaires et de géomètre à répartir pour moitié entre les parties.
- Le conseil municipal sur proposition de l'agence immobilière AGI, conformément à sa délibération du 23 juillet 2009, accepte à l'unanimité, le projet de cession avec maintien en place du locataire, à M Gilles CROZET du pavillon de type5, parcelle cadastrée section AC n° 227, 232 et 231, pour une surface totale de 1513m², pour le prix de 94 000 € net pour la commune, les frais d'agence de 6 000€, étant à la charge de l'acquéreur. Le maire, ou un adjoint, est autorisé à signer tant le compromis que l'acte de vente, qui sera régularisé en l'étude de Maîtres CRIVELLI et SAULNIER à Matour. Le maire est chargé de solliciter les diagnostics nécessaires à la vente.
- Le conseil municipal sur proposition de l'agence immobilière AGI, accepte à l'unanimité, sous réserve de l'accord du juge des Tutelles, la proposition de cession de terrain issu de l'indivision VOUILLON, à savoir les parcelles cadastrées section AB n°421p, contenance 8 234m², section AB n°52p, contenance 24 m², et section F n°895, contenance 9 724 m², dont environ 800m² classés en zone UD. Cette cession prévoit le paiement du prix principal de 10 000 € frais d'agence inclus, à la charge du vendeur et l'amenée des réseaux d'électricité, télécom et assainissement au droit de la parcelle conservée par le vendeur, aux frais de la commune. Les frais de géomètre seront pris en charge par chacune des parties en ce qui les concerne, les frais de notaires par la commune. Le maire ou un adjoint, est autorisé à signer tant le compromis que l'acte de vente, qui sera régularisé en l'étude de Maître CHAPUIS FAVRE à Cluny.

Aménagement du secteur de la Prasle :

Le maire rappelle que le plan de zonage du PLU classe en zone 1AU, un ensemble de parcelle du secteur de la Prasle. Compte tenu de la pénurie de terrains disponibles à la construction sur l'ensemble du territoire communal, le conseil municipal charge le maire, Thierry MICHEL et Christophe LESCUT de conduire une réflexion sur les possibilités de viabilisation de ce secteur avec instauration d'une PVR (Participation pour Voies et Réseaux) spécifique à ce projet, de contacter les propriétaires concernés et de procéder à la réalisation d'une étude de faisabilité, en s'adjoignant les services d'un partenaire aménageur qui s'est fait connaître récemment.

Commission cadre de vie :

Vie associative :

- Locaux

Isabelle BOUVIER BOILEAU, Nicole RUY et Mathilde CORTAMBERT sont chargées de rechercher, en concertation avec les utilisateurs, des solutions visant à l'optimisation de l'utilisation de l'ensemble des salles de la maison des associations et de la mairie, afin de satisfaire l'ensemble des demandes. Le Conseil municipal tient à rappeler que ces équipements communaux sont mis à disposition précaire et gracieuse des associations locales, pour faciliter, encourager et soutenir leurs actions.

Sur proposition du Maire 3 caves situées sous la mairie sont affectées respectivement à Rallye puissance 5, à l'amicale des pompiers et la société de chasse communale.

- Subventions

Sur proposition de Jean Claude WAEBER, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder au « Football Club Dompierre Matour », une subvention exceptionnelle, d'un montant de 1 000€, sur présentation de factures, correspondant à une participation à l'acquisition de bancs de touche abrités, investissements nécessaires à la mise en conformité du terrain.

- Le conseil municipal est informé :

- des remerciements :

* de l'association « la souris verte » à l'occasion du passage du raid bleu ;

* de l'association BAT'CAV, pour la qualité de l'accueil reçu à l'occasion de l'organisation de leur stage et résidence BATACUDA.

- de l'invitation de l'association Matour de Chant de l'ensemble du conseil municipal au concert qu'elle organise le 20 décembre prochain, en l'église de Matour.
- que le spectacle proposé par le FRGS de Grand Secteur, dans le cadre du projet fédérateur, avec le soutien de la municipalité de Matour est « mon meilleur souvenir c'est demain ». Ce spectacle sera proposé aux scolaires et aux personnes du 3^{ème} âge afin de favoriser un échange intergénérationnel sur le thème des « trésors de famille ».

PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal, sur proposition du Maire décide :

- de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme Odette FOREST, adjoint technique de 2nde classe, pour une durée de 1 an, à 20/35°, pour effectuer prioritairement : l'entretien des bâtiments, l'accueil, la surveillance des élèves pendant le temps méridien et pour apporter une aide à la confection et au service des repas aux gîtes de groupes.
- de renouveler le contrat à durée déterminée de Claudine PACHOT, adjoint d'animation de 2nde classe, pour une durée de 6 mois, à sa demande, à 35/35°, pour effectuer prioritairement l'accueil et la préparation de la saison 2010 à la Maison des Patrimoines, et palier l'absence d'un agent en congés de maternité.
- d'autoriser le maire à signer une convention de formation pour cet agent. Celle-ci sera dispensée par Mme Delphine SUZOR (Nature à Cœur), à raison d'une dizaine d'heures, pour un tarif horaire de 18 € TTC.
- de renouveler le contrat à durée déterminée de Mlle Béatrice COULOMB, responsable du site de loisirs du Paluet, pour une durée de 2 ans, à 35/35°.
- de renouveler le contrat d'avenir de Monsieur Bernard MICHON, chargé d'apporter un appui à l'équipe technique, pour une durée de 1 an à 26/35°. Le maire est autorisé à signer la convention y afférent avec pôle emploi.
- décide de solliciter, en accord avec le syndicat et la personne concernée, la mise à disposition de la commune, d'un agent recruté par le SIVU Enfance et Jeunesse de la Haute Grosne, à raison de 7/35°, qui sera chargé de contribuer à l'animation et à la surveillance du temps méridien, en l'absence d'agents pour congés de maternité. Le maire est autorisé à signer la convention y afférent.
- informé du départ prochain à la retraite de Mlle Andrée FOREST, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lui remettre, en remerciement pour ses années passées au service de la commune, un bon à valoir sur un voyage, lors d'une rencontre organisée pour l'ensemble du personnel, à la salle de la cure, le 27 novembre prochain.
- Le conseil municipal est informé par le maire du comportement déplacé en public d'un agent municipal qui lui a été rapporté et des possibles sanctions disciplinaires qu'il encoure.

LOCATIONS COMMUNALES

Sur proposition de Thierry MICHEL, le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour le renouvellement du bail commercial consenti à M Christophe CLEMENT, pour un local sis au 1 route de Saint Pierre.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions modificatives

Le conseil municipal, informé de l'état de consommation des crédits budgétaires, décide de procéder aux ajustements de crédits suivants :

Budget général – section de fonctionnement - dépenses

Chapitre 012 : + 9 000 €

Chapitre 011 : - 3 000 €

Chapitre 66 : - 5 000 €

Chapitre 67 : - 1 000 €

Budget camping-le Paluet – sections de fonctionnement et d'investissement – dépenses et recettes

Section de fonctionnement - dépenses :

Chapitre 011 : + 15 000 €

Chapitre 023 : -15 000 €

Section d'investissement - recettes :

Chapitre 021 : - 15 000 €

Section d'investissement - dépenses :

Chapitre 21 : - 15 000 €

Convention ATESAT

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de renouveler, pour une durée de 1 an renouvelable deux fois par tacite reconduction, la convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) arrivant à échéance au 31/12/2009. Le maire est autorisé à signer la convention y afférent, pour un coût annuel de 306€53 (valeur 2010), étant précisé que ce montant est revalorisable chaque année.

Agence départementale

Le maire informe le conseil municipal de l'avancée de la mise en place de l'agence technique départementale. Compte tenu des incertitudes qui en découlent quant à l'opportunité pour la commune d'y adhérer, le conseil municipal décide, à l'unanimité de différer sa décision.

Tarifs municipaux :

Le conseil municipal délibère pour l'instauration de nouveaux tarifs d'occupation temporaire du domaine public, et vote l'ensemble des montants pour l'exercice 2010, concernant :

- ***Droits de place du marché***
- ***Redevances d'occupation temporaire du domaine public***
- ***Régie administrative***
- ***Cimetière***

Ordures ménagères :

Catherine PARISOT informe l'assemblée du nouveau plan départemental d'élimination des déchets qui s'impose aux collectivités, des conséquences qui en découlent pour le budget de ces dernières et à terme pour les particuliers. Le conseil municipal décide de délibérer pour faire part de ses inquiétudes et soutenir en ce sens l'action du SIRTOM.

Matériel informatique :

Sur proposition d'Isabelle BOUVIER BOILEAU, le conseil municipal décide d'acquérir, auprès de la société JVS, un poste informatique pour l'accueil au secrétariat et un ordinateur portable, pour un montant global d'environ 3 800 € TTC, maintenance logicielle et matérielle incluse.

Rapport annuel d'activité 2008 de la Communauté de Communes de Matour et sa Région

Sur présentation du maire, communication est faite en séance du rapport annuel d'activité 2008 de la CCMR.

Téléthon 2009

Sur proposition de Thierry MICHEL, le conseil municipal décide d'accueillir le passage de l'édition 2009 du téléthon et d'offrir le gîte et le couvert à l'équipe organisatrice.

Association Sportive Automobile Dunoise :

Le conseil municipal donne son accord à l'association ASA Dunoise, pour renouveler l'épreuve de classement sur la commune de Matour, telle qu'elle a été organisée en 2009, selon le mode midi/minuit, le samedi, à l'occasion du 31^{ème} rallye du Brionnais les 26 et 27 juin prochains.

INFORMATIONS DIVERSES

Débardage

Pierre BERTHOUD informe que les formalités à effectuer lors d'opérations de débardage sur le territoire communal ont été précisées par arrêté du maire et rappelle qu'il convient de s'adresser préalablement en mairie, avant d'engager tout travail.

Trésor public

Le maire informe l'assemblée des démarches qu'il effectue au nom de la commune, relayées par les communes du secteur par l'intermédiaire de la Communauté de Communes de Matour et sa Région, en vue d'améliorer la qualité des services financiers de l'état et des relations avec les collectivités.

Réforme de la taxe professionnelle et des collectivités publiques

Le conseil municipal est informé de l'avancée des travaux conduits par l'état en la matière et des débats qu'ils suscitent dans les associations d'élus telles que l'association des maires ruraux et l'association des maires de Saône et Loire, ou au sein de l'assemblée départementale qui organise des réunions d'informations, ouvertes à tous, sur l'ensemble du territoire départemental.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h30.

Animateur de la prochaine séance : Pierre BERTHOUD.